

**COMITÉ SYNDICAL
D'ARTOIS MOBILITÉS**

18 décembre 2025 – 10h00

Salle du conseil – CABBALR – Béthune

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical du 9 octobre 2025

Affaires financières

1. Décision modificative n°3 – Exercice 2025
2. Débat d'orientation budgétaire – Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026
3. Ouverture des crédits provisoires – Exercice 2026

Ressources Humaines

4. Assurance statutaire – Avenant relatif à la tarification du contrat groupe du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.
5. Organigramme, suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Transports/Mobilité

6. Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités 2024-2029 – Approbation de l'avenant n°2
7. Approbation du bilan socio-économique du projet de Bus à Haut Niveau de Service
8. Bilan et perspective de l'expérimentation de l'accompagnement à la pratique du covoiturage et approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Artois Mobilités pour 2026
9. Approbation d'une convention relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER circulant au sein du ressort territorial d'Artois Mobilités
10. Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités administratives et financières de prise en charge de voyageurs à l'intérieur du ressort territorial d'Artois Mobilités et délégation de compétence sur les lignes sortantes à moins de 5 kilomètres
11. Modification du règlement du transport scolaire
12. Modification de la grille des amendes pour fraude sur le réseau Tadao

- **Questions diverses**

Les services d'Artois Mobilités restent disponibles pour toute demande d'information ou de complément : pbarbelette@am62.fr / 03 21 08 11 29

Il est rappelé que le dossier envoyé par courrier est un dossier succinct. Le dossier complet et la convocation officielle sont envoyés par voie électronique via la plateforme e-convocation